

# RAPPORT DES CONTRIBUTIONS PERÇUES AIDE-MÉMOIRE POUR LA REMISE MENSUELLE DES ACHETEURS

1er septembre 2023

### Informations à fournir (sur le fichier Excel fourni par les PGQ ou extraction Excel)

- 1. **PARTIE HAUTE DU RAPPORT**: vos coordonnées, en particulier votre nom et votre adresse. Informations relatives à la date, la période couverte, la préparation, les numéros de taxes). Sur le fichier Excel des PGQ, les calculs de sous-totaux, taxes, frais et taxes sur frais se font automatiquement pour indiquer le montant du transfert ou chèque à effectuer.
- 2. NOM DU PRODUCTEUR ET ADRESSE COMPLÈTE : selon les informations contenues dans vos listes de producteurs.
- 3. **BON DE RÉCEPTION**: si disponible, votre numéro de référence relatif à la transaction.
- 4. **DATE RÉCEPTION (jj-mm-aa)**: date de livraison ou de paiement du grain, sous le format jj-mm-aa. <u>Attention</u>: cette date est très importante car elle détermine quelle liste de taux de contribution sera utilisée.
- 5. **GRAIN (nom ou code) :** chaque case comporte une liste déroulante qui permet de choisir le nom du grain ou son code, lesquels déterminent le taux de contribution, conformément à la liste disponible à la page suivante.
- 6. TONNES: quantité livrée en tonnes métriques.
- 7. **TAUX DE CONTRIBUTION** : s'inscrit automatiquement en fonction de la date de réception (avant ou après le 01-09-23 qui est la date à laquelle les taux ont été modifiés) et le nom ou code de grain choisi.
- 8. **MONTANT PERÇU** : calcul automatique de la quantité livrée multipliée par le taux de contribution.

## Comment transmettre votre rapport

#### Sous forme électronique (planconjoint@pgq.ca)

- Fichier Excel selon le modèle disponible sur le site Internet des PGQ au <u>www.pgq.ca</u>, sous la section rapide Acheteurs—Contributions au Plan Conjoint au bas de la page d'accueil.
- Fichier Excel issu de vos propres extractions à partir de votre système informatique. S'assurer que chaque ligne permette une identification facile du producteur et de la transaction rapportée, selon les mêmes directives que dans le fichier Excel fourni par les PGQ.

#### Sous forme papier

- Formulaire papier disponible sur demande.
- Vos propres formulaires ou rapports, en autant que les informations requises soient disponibles de façon claire.

# Comment transmettre votre paiement

- Par transfert bancaire.
- Par chèque daté au plus tard le 15 du mois qui suit vos achats rapportés (indiquer « Plan conjoint »).

#### Tableau des codes au verso

### **COMMENT NOUS JOINDRE**

Producteurs de grains du Québec Maison de l'UPA 555, boul. Roland-Therrien, bureau 505 Longueuil (Québec) J4H 4G4



Téléphone: 450 679-0540, poste 8788

Télécopieur : 450 679-6372 Courriel : planconjoint@pgq.ca

TAUX DE CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC <sup>1</sup>				
	Taux	Taux de contribution en \$/tonne		
		Jusqu'au	À partir du	
Grain	Code	31 août 2023	1 <sup>er</sup> septembre 2023	Variation
Avoine	1F	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Avoine biologique	1B	1.90 \$	2.10 \$	0.20 \$
Avoine Semence	1S	2.30 \$	2.50 \$	0.20 \$
Blé biologique	2B	1.90 \$	2.10 \$	0.20 \$
Blé fourrager	2F	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Blé humain	2H	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Blé Semence	2S	2.30 \$	2.50 \$ 1.70 \$	0.20 \$
Canola	8A	1.40 \$	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.30 \$
Canola biologique	8B	1.90 \$	2.20 \$	0.30 \$
Canola Semence	85	2.30 \$	2.60 \$	0.30 \$
Chanvre Chanvre histograms	8F	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Chanvre biologique	8G	1.90 \$	2.20 \$	0.30 \$
Épeautre	5T	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Épeautre biologique	5U	1.90 \$	2.10 \$	0.20 \$
Grains mélangés (céreales et pois seulement)	5F	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Grains mélangés biologiques (céreales et pois seulement) Grains mélangés semences (céreales et pois seulement)	5B	1.90 \$ 2.30 \$	2.20 \$	0.30 \$
, , ,	5S		2.60 \$	0.30 \$
Haricot	9H	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Haricot biologique	9B	1.90 \$	2.20 \$	0.30 \$
Lin	7F	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Lin biologique	7G	1.90 \$	2.20 \$	0.30 \$
Maïs-grain	3F	1.30 \$	1.45 \$	0.15 \$
Maïs-grain biologique	3B	1.80 \$	1.95 \$	0.15 \$
Orge	4F	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Orge biologique	4B	1.90 \$	2.10 \$	0.20 \$
Orge Semence	4S	2.30 \$	2.50 \$	0.20 \$
Pois	90	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$ 0.30 \$
Pois biologique	9R	1.90 \$	2.20 \$	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Sarrasin	7H	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Sarrasin biologique	7B	1.90 \$	2.10 \$	0.20 \$
Seigle	2G	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Seigle biologique	2J	1.90 \$	2.10 \$	0.20 \$
Seigle semence	2L	2.30 \$	2.50 \$	0.20 \$
Soya	6A	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Soya biologique	6B	1.90 \$	2.20 \$	0.30 \$
Soya semence Soya semence biologique	6S 6W	2.30 \$ 2.80 \$	2.60 \$ 3.10 \$	0.30 \$ 0.30 \$
Triticale	2T	1.40 \$	1.60 \$	0.30 \$
	2U	1.40 \$	2.10 \$	0.20\$
Triticale biologique Amarante	*	1.40 \$	1.70 \$	0.20 \$
	*	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Brome Camélina	*	1.40 \$	1.70 \$	0.20 \$
Caméline Carthame	*	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Chia	*	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Féverole	*	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Fléole des prés	*	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Lentille	*	1.40 \$	1.70 \$	0.20\$
	*			
Lucie	*	1.40 \$ 1.40 \$	1.60 \$ 1.70 \$	0.20 \$ 0.30 \$
Luzerne	*	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Millet	*	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
	*		-	
Moutarde Pois chiche	*	1.40 \$ 1.40 \$	1.70 \$ 1.70 \$	0.30 \$ 0.30 \$
	*	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Quinoa	*		-	
Sorgho	*	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$
Tournesol	*	1.40 \$	1.70 \$	0.30 \$
Trèfle	T	1.40 \$	1.60 \$	0.20 \$

Remarque \*

Les **grains sans codes** doivent être inscrits sous leur nom complet dans le rapport de l'acheteur Grains biologiques ou destinés à la semence, majorer le taux de ces **grains sans code** de 0,50 \$/t Grains à la fois biologiques et destinés à la semence, majorer le taux de ces **grains sans code** de 1,00 \$/t

 $<sup>^{1}</sup>$  Selon le Règlement sur les contributions des producteurs de grains du Québec (chapitre M-35, r. 171.1)